



VIE PRATIQUE. En partenariat avec l'IEFP-La Finance pour Tous La banque au bout des doigts



Le développement du téléphone intelligent (Smartphone) change le comportement des consommateurs. La banque via mobile est une solution technique pour consulter ses comptes bancaires ou gérer ses finances personnelles. Un phénomène qui s'accroît particulièrement dans l'univers de la banque en ligne.

Les banques le savent : la captation de nouveaux clients passe désormais par une offre de gestion de son argent via le mobile. Les sites internet se montrent inventifs en matière d'ergonomie.



Il existe des applis pour tout faire en un coup de pouce

Les applications destinées aux téléphones portables se multiplient et rivalisent d'idées aussi performantes qu'intuitives : sur l'Appstore (la plateforme de téléchargement d'Apple), sur l'Android Market pour les téléphones Samsung ou le Windows Market pour les Nokia.

Si les banques traditionnelles proposent une version en ligne de

leurs services, les banques en ligne disposent aussi de diverses applications pratiques.

Certaines proposent des outils complets qui permettent, en plus des opérations classiques, de gérer des budgets, de commander un chéquier, d'accompagner un projet immobilier ou de localiser l'agence la plus proche.

Certaines d'entre elles proposent l'accès direct au portefeuille boursier depuis le mobile et la gestion des placements en bourse.

Elles permettent aux usagers d'avoir accès à leurs comptes, de consulter l'état et l'historique des comptes et les dernières opérations, d'opérer des virements, de géolocaliser les distributeurs de billets, de connaître les horaires d'ouverture des agences bancaires, de disposer d'un convertisseur de devises en un clic, de simuler de placements ou de contacter un conseiller, de commander des moyens de paiement (chéquier, carte bancaire), les virements ponctuels ou permanents et l'opposition sur les moyens de paiement..

Les comptes et livrets d'épargne bénéficient sur Smartphone de nombreux outils : un comparateur de produits d'épargne et de placement, un simulateur de



Même si la banque par mobile reste sécurisée, personne n'est à l'abri d'une fraude.

prêt, d'outils pour la gestion des contrats d'épargne ou d'assurance vie...

Le consommateur n'est pas encore toujours bien sensibilisé à la sécurité des données financières sur mobile.

Les services en ligne et les applications que les banques mettent à son service ne sont pas invulnérables. Même si la banque par mobile reste sécurisée, personne n'est à l'abri d'une fraude.

Vigilance et discrétion s'impo-

sent donc au consommateur notamment lors de l'authentification.

Les principaux conseils sont de saisir son code à l'abri des regards indiscrets, de verrouiller son téléphone portable avec un code PIN.

Pour les autres appareils mobiles, il faut penser à installer la dernière mise à jour du logiciel utilisé par son appareil (tablette numérique) ainsi qu'un antivirus et un pare-feu actualisés (ordinateur portable).

À SAVOIR

Pratique sportive et assurances...

Le sport est l'un des principales causes des accidents de la vie courante. Dans le principe, rien ne vous oblige à prendre une assurance spécifique pour la pratique d'activités physiques et sportives. Dans la plupart des situations, votre garantie de responsabilité civile, généralement intégrée dans le contrat multirisques habitation, couvre les dommages causés à un tiers.

Il existe deux exceptions à ce principe obligeant à la souscription personnelle de garanties d'assurances. Il s'agit de la pratique de la pêche sous-marine de loisirs et des sorties scolaires facultatives pour lesquelles une assurance particulière doit être souscrite. Lorsque l'activité sportive est réalisée dans un club ou une association, c'est aux responsables de ces structures, privées ou publiques, de couvrir les pratiquants via une assurance obligatoire.

Ces contrats couvrent les préjudices causés à autrui. Mais pour les dommages causés à soi-même (et ils sont nombreux car, bien souvent, la victime se blesse toute seule), il est conseillé de souscrire une assurance spécifique, notamment pour les sports réputés dangereux et pour les activités en mer ou en montagne susceptibles de nécessiter des secours payants. Le contrat « Garantie des Accidents de la Vie » (GAV) est un contrat de prévoyance comportant un socle de garanties minimales. Il garantit une indemnisation, en dehors de toute recherche de responsabilité, en cas de décès, de déficit fonctionnel permanent, de préjudice esthétique permanent faisant suite à un accident corporel. Au-delà du socle minimal commun, chaque assureur peut élargir la couverture du contrat socle en proposant certaines garanties complémentaires. D'où l'intérêt de bien étudier les contrats avant de souscrire.



Pour en savoir plus :
www.lafinancepourtous.com